



Non respect du contrat de travail par l'employeur

Par **kevenz**, le **08/06/2011** à **11:01**

Bonjour,

je vous écris de la part de ma fille; presque tous les mois son salaire n'est viré que vers les 8-9 du mois (CDI indiquant payable tous les fins de mois) ceci entraine des refus de prélèvements, etc.....provoquant des agios bancaires (+ de 200e le mois dernier)

le plus grave c'est qu'elle est une maman qui élève seule ses enfants est déjà endettée, ce qui dégrade la situation,; avant qu'elle ne tombe en dépression, elle souhaite établir un courrier recommandé mais pour ne pas se mettre dans l'illégalité souhaite savoir comment rédiger ce courrier

je précise qu'elle est très bien considérée dans son travail

merci pour votre aide

Par **conseiller du salarié**, le **08/06/2011** à **23:32**

Bonjour,

Il est difficile de se mettre dans l'illégalité en rédigeant un courrier demandant simplement le respect de son contrat de travail.

Toutefois, avant un courrier recommandé, une petite démarche personnelle (verbale) est préférable (moins formelle) et débouchera peut-être sur une explication.

Rappelez lui également qu'elle est en [s]droit[/s] de réclamer un acompte à chaque quinzaine (art. L3242-1 du Code du travail).

Par **kevenz**, le **09/06/2011** à **09:05**

je vous remercie pour votre réponse, mais la démarche personnelle est effectuée à chaque fois , et les réponses sont toujours très vagues, à savoir la dernière: le comptable a fait le pont de l'ascension (absent du 1er au 6 juin) hier le 8 le salaire n'était pas encore viré) .

En conclusion, ma fille a adressé un courrier en recommandé, nous espérons que cela n'aggraveras pas la situation.
encore merci